

POUR Y VOIR CLAIR

CET : c'est un franc succès !



Après de très nombreuses années d'obstination, **Traid-Union** a obtenu la **mise en place du CET** que **vous demandiez**.

Pour ce **premier exercice**, les éléments statistiques restitués montrent le **succès** obtenu par le **dispositif** !

	SSG	SBS <small>(dont Sopra Solutions)</small>	I2S
Salariés ayant épargné des jours	2.555	297	390
Jours épargnés	+ 8.500	+ 970	+ 1.200

En synthèse :

- ◀ **Vous êtes 3.242 salariés**, soit **plus de 20% de l'effectif** (hors SHRS), à avoir épargné des jours sur le CET
- ◀ **Près de 10.700 jours ont été épargnés**, soit près de **3,3 jours** par salarié



POUR Y VOIR CLAIR

Chantages au protocole d'accord préélectoral !



Une entreprise a pour objectif d'installer et maintenir une bonne santé financière et le contrepouvoir que constituent les représentants du personnel a pour objectif que cela ne se fasse pas au détriment des salariés.

Traid-Union, syndicat indépendant, agit de façon **pragmatique** et **efficace** dans **vos** intérêt. Les résultats concrets obtenus par **Traid-Union** sont le fruit du travail de vos élu(e)s, maîtres de leurs réflexions et de leurs actions,

mûrement réfléchies afin de servir vos intérêts tout en s'efforçant de ne pas nuire à l'entreprise puisque c'est elle qui nous verse nos salaires. C'est d'ailleurs souvent ce que nous reprochent les autres syndicats qui considèrent dogmatiquement que l'entreprise est l'Ennemi à combattre, voire à abattre (sic), dogme prôné par leurs centrales syndicales proches des pouvoirs politiques.

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Préalablement à chaque élection professionnelle, l'employeur invite les **syndicats** à **négoier** le protocole d'accord préélectoral (PAP), le PAP fixant les règles d'organisation du scrutin.

Pour qu'un PAP soit valide, il faut une double majorité :

- ⚡ Majorité de représentativité : le cumul de représentativité des organisations syndicales (OS) ayant signé doit être supérieur à 50%. **A lui seul, Traid-Union a la majorité**
- ⚡ Majorité des organisations syndicales ayant participé à sa négociation : pour 10 syndicats, il faut donc au moins 6 signataires

Si aucun PAP n'est signé, le protocole est alors décidé unilatéralement par l'employeur.

Lors des négociations, il est apparu que chaque OS tentait d'obtenir des avantages contre sa signature de l'accord, bien loin de l'intérêt des salariés, de vos intérêts.

*C'est pourquoi **Traid-Union**, syndicat de terrain au plus près de vos intérêts, a décidé de ne pas signer le protocole*



... pour les aoûttiens



... pour les juilletistes